



DELIBERATION N° 2019-38/CCOG-SAT
relative à la fin de l'élaboration du schéma directeur de développement agricole
de l'Ouest guyanais (SDAOG)

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi douze avril, à onze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice
= 31

| | |
|-------------------|----|
| Présents | 15 |
| Absents | 14 |
| Procurations..... | 02 |
| Votants | 17 |

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 avril 2019.

Publiée le : 19 AVR. 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice – **M. ANELLI** Serge, 5^{ème} Vice-Président - **M. GONTRAND** Jean, 6^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. DEIE** Jules, 7^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 9^{ème} Vice-Présidente - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

- **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller.

PROCURATIONS :

De M. JACOBIE Micky à **M. PESNA** Bendy
De M. CHAUMET Chris à **M. VERDA** Joseph

Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 5 avril 2019 pour la suite des points à l'ordre du jour, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND Jean, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Ouest Guyane
Un territoire, des projets, un avenir



DELIBERATION N° 2019-38/CCOG-SAT
relative à la fin de l'élaboration du schéma directeur de développement agricole de l'Ouest guyanais (SDAOG)

Madame la Présidente expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
- Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
- Vu la délibération relative à l'élaboration du Schéma Directeur de Développement Agricole de l'Ouest Guyanais n°2018-05/CCOG-SAT
- Vu l'avis favorable de la commission agriculture et ruralité du 26/11/2018 ;
- Vu la note de synthèse présentée au conseil communautaire ;

Le démarrage en 2018 de l'élaboration du Schéma Directeur de Développement Agricole de l'Ouest Guyanais (SDAOG) a permis de réaliser un diagnostic agricole, filières et structures sur l'ensemble du territoire de la CCOG. Les résultats de ce diagnostic exhaustif, qui a mobilisé le travail de 8 stagiaires, donne des indications précises sur l'état actuel de l'agriculture de l'Ouest et les difficultés qui freinent son développement. Des réunions de recherche co-active de solutions sont actuellement organisées sur tout le territoire.

Les objectifs de l'année 2019 sont de réaliser une étude sur les systèmes alimentaires (restauration collective), de finaliser la recherche de solutions et de valider le plan d'action budgétisé et programmé qui servira de document cadre du SDAOG.

Le coût prévisionnel de la fin de l'élaboration du SDAOG, pour l'année 2019, est évalué à 138 000 €.

| Dépenses prévisionnelle 2019: SDAOG | |
|---|---------------------|
| Charge salariale pour 1,6 ETP | 94 000,00 € |
| Déplacements | 18 000,00 € |
| Animation territoriale (organisation de réunions) | 5 000,00 € |
| Communication | 4 000,00 € |
| Etude complémentaire systèmes alimentaires | 17 000,00 € |
| Total | 138 000,00 € |

Plan de financement de l'élaboration du SDAOG :

La CCOG doit solliciter la participation financière, notamment de la CTG et de l'Etat.

| | CCOG | CTG | ETAT | Total |
|--------------|-----------|----------|----------|------------------|
| 2018 | 104 500 € | | | 104 500 € |
| 2019 | | 50 000 € | 88 000 € | 138 000 € |
| Total | | | | 242 500 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI les explications de la Présidente et sur sa proposition ;

APPROUVE le budget prévisionnel de 2019 relatif à la fin de l'élaboration du SDAOG;

AUTORISE l'inscription au budget des dépenses afférentes au coût du projet en 2019, soit 138 000 € ;

DELEGUE à la Présidente les modalités de fixation de rémunération des stagiaires ;

AUTORISE la prise en charge des frais de transport pour la venue des stagiaires en Guyane ;

AUTORISE la Présidente ou son représentant à solliciter, autour de ce projet, la participation financière des partenaires institutionnels ;

AUTORISE la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VOTE =>

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Au moment du vote M. PESNA n'était pas présent de la salle

Fait à Mana, le 12 avril 2019

Pour extrait conforme



La Présidente

Charles
Charles